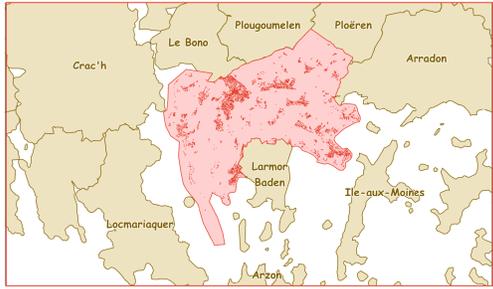


# PLAN LOCAL D'URBANISME



## 6.1. Espaces Naturels Sensibles au 1 / 10 000e

URBACTION

Approbation  
Vu pour être annexé à la délibération  
du CM du 19 mars 2024

### Cadastre et fond de plan :

■ Bâti dur   ■ Bâti léger

### Secteurs de projet :

■ Zones de préemption du Conseil Départemental au titre des  
Espaces Naturels Sensibles

